

COMPTE RENDU
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du 02 JUIN 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Présents : JURY Gilles - MOULIN Emmanuel – ROMEAS Frédéric - FAYARD Jean-François - MOULIN Martine - PICHON Christophe - RANCON Raphaël - TERRIER Blandine - MONGEVILLE Christophe - SAMUEL Béatrice - MONTERYMARD-GRAS Florence - CROUZET Marc – GUERIN Nathalie - BANCEL Jean-Paul

Absent : MENIS Alexandre

Secrétaire : TERRIER Blandine

Compte rendu du conseil municipal du 08 Avril 2022

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 08 Avril 2022 et demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

1ère délibération : Dossier de demande de subvention amendes de police du Département de Haute-Loire

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'un mur de soutènement et d'un cheminement piéton rue Saint-Régis et propose de déposer un dossier au titre des amendes de police. Il présente le plan de financement suivant :

– Département de la Haute-Loire – Amendes de police	=	9 072,00 € HT
– Fonds de concours CCPM	=	10 584,00 € HT
– Autofinancement	=	<u>10 584,00 € HT</u>
TOTAL		30 240,00 € HT

Proposition approuvée à l'unanimité.

2ème délibération : Étude diagnostic et schéma directeur d'assainissement – Choix du bureau d'études

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée le 28 Avril 2022 concernant l'étude diagnostic et schéma directeur d'assainissement. La remise des offres était réceptionnée jusqu'au 31 Mai 2022 à 12 heures.

L'ouverture des plis a eu lieu le 31 mai 2022 à 18h et après analyse des offres, la commission d'appel d'offres propose de retenir le bureau d'études suivant :

BCM (Bureau Conseil MONTORIER)

SARL SOUS TERRAIN

Le bourg à Saint-Etienne Lardeyrol (43260)

Pour un montant de 35 228,00 € HT soit 42 273,60 € TTC

Proposition approuvée à l'unanimité.

3ème délibération : Étude diagnostic et schéma directeur d'assainissement – demande de subvention

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et au Département de la Haute Loire. Le plan de financement se présente ainsi :

– Agence de l'eau Loire Bretagne	=	17 614,00 €
– Département de la Haute-Loire	=	7 045,60 €
– Autofinancement de la commune	=	10 568,40 €

TOTAL HT DU FINANCEMENT = 35 228,00 €

Proposition approuvée à l'unanimité.

4ème délibération : Salle Multi-Activités – validation des avenants

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'agrandissement de la salle multi-activités et la réception des travaux qui a eu lieu le 26 Février 2022. Il propose de valider les avenants présentés en annexe.

Le montant des marchés de travaux a été validé pour un montant de 207 955,66 € HT soit 249 546,79 € TTC

Le montant global des avenants s'élève à 10 151,18 € HT ce qui représente une plus-value de 4,88 %

Le montant final du marché s'élève donc à 218 106,84 € HT soit 261 728,20 € TTC

Proposition approuvée à l'unanimité.

5ème délibération : Demande de fonds de concours à la CCPM

Monsieur le Maire présente les opérations réalisées au titre de l'exercice 2021 et propose de solliciter auprès de la Communauté de Communes un total de fonds de concours pour 56 957,30 € qui se décompose comme suit :

OPERATIONS	TOTAL DEPENSES REALISEES	SUBVENTIONS PERCUES ou A PERCEVOIR	MONTANT RESTANT SOUMIS AU FONDS DE CONCOURS	RESTE A CHARGE DE LA CNE (20 %)	FONDS DE CONCOURS SOLLICITE
MATERIELS TECHNIQUES	41 760,00	-	41 760,00		20 880,00
EXTENSION SALLE MA	207 657,20	138 095.42	69 561.78	41 531.44	28 030.34
PROGRAMME VOIRIES 2019-2020-2021	16 093,92		16 093,92		8 046,96
TOTAUX	265 511,12	138 095.42	127 415.70	41 531.44	56 957.30

Proposition approuvée à l'unanimité.

6ème délibération : travaux d'enfouissement des réseaux Télécom sur poste de Desrois

Monsieur le Maire expose la demande du Syndicat d'Energie de la Haute-Loire concernant l'enfouissement de réseaux télécom ORANGE sur le secteur de Desrois, en lien avec des travaux d'enfouissement de réseaux ENEDIS.

Le syndicat Départemental prend en charge une partie de la réalisation des travaux et appelle une participation de la commune à hauteur de : $4\,265,21 - (221\text{ m} \times 8\text{€}) = 2\,497,21\text{ €}$

Ce montant pourra être revu en fin de travaux en fonction du décompte définitif.

Cette participation pourra être déduite du montant des RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) collecté par le syndicat au profit de la commune.

Proposition approuvée à l'unanimité.

7ème délibération : Adhésion à la charte d'entretien des espaces publics

Monsieur le Maire présente la charte d'entretien des espaces publics.

L'un des objectifs est de valoriser les collectivités mettant en œuvre de façon durable des pratiques permettant de limiter voire de supprimer totalement l'utilisation des produits phytosanitaires. La commune de Montregard n'utilise plus et ne fait pas utiliser (dans le cadre de prestations) de produits phytosanitaires. De ce fait, la commune peut prétendre au niveau 3 de cette charte.

Proposition adoptée : 13 voix pour et 1 abstention

8ème délibération : Remplacement du maire lorsque celui-ci est intéressé au projet pour une demande d'urbanisme

Selon le code de l'urbanisme et notamment de l'Article L422-7, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme, le conseil municipal doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision. Le maire ne peut pas donner cette délégation à l'un des adjoints.

Monsieur Christophe MONGEVILLE est désigné.

Proposition approuvée à : 13 voix pour et 1 abstention

9ème délibération : Autorisation de mise en place de la nouvelle nomenclature M57

Mr le Maire expose que dans le cadre d'une simplification du cadre réglementaire du secteur public local qui se caractérise par une multitude d'instructions budgétaires et comptables, il est mise en place , à compté du 01 Janvier 2024, un nouveau référentiel M57.

Monsieur le Maire ajoute que parallèlement à cette nomenclature il est possible d'adopter le Compte Financier Unique (CFU) qui a vocation à devenir la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Sur demande des services des Finances Publiques, cette nouvelle nomenclature sera mise en place à compté du 01 Janvier 2023.

Proposition approuvée :13 voix pour et 1 voix contre

10ème délibération : Publicité des actes de la collectivité

Mr le Maire présente la réforme des règles de publicité des actes des collectivités à compté du 01 Juillet 2022.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent choisir un mode de publication parmi les suivants :

- affichage
- publication sur papier
- publication sous forme électronique

Il est proposé d'opter pour les modalités suivantes :

- les procès verbaux des conseils municipaux par publication électronique sur le site internet de la commune et un exemplaire papier affiché au tableau extérieur à disposition du public
- les registres de délibérations par publication papier consultable en mairie.

Proposition approuvée à l'unanimité.

Questions Diverses :

- Achat de différentes parcelles
- Reprise de la Petite Auberge
- Chemin de la Martine
- Demande d'achat de terrain par un administré
- Avancement des différents dossiers en cours

La secrétaire de séance,

TERRIER Blandine

